

Sommaire des questions – Projet minier Mont Sorcier

Le comité d'évaluation conjoint (le comité), composé de représentants de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) et du Gouvernement de la Nation Crie, est responsable de mener conjointement l'évaluation d'impact du projet minier Mont Sorcier (le projet).

Le présent document fournit un sommaire global des questions et commentaires soulevés par le public, les autorités fédérales et les peuples autochtones durant la période de consultation publique du 29 mai au 14 juillet 2023 sur la description initiale du projet soumise par Voyager Metals Inc. (le promoteur). Les commentaires écrits et partagés oralement ont été pris en compte. Les questions et commentaires originaux reçus par écrit sont affichés sur le Registre canadien d'évaluation d'impact (numéro de référence 84616). Les catégories des questions sont présentées en ordre alphabétique.

Le promoteur devra ensuite produire une description détaillée du projet qui doit inclure les réponses aux enjeux soulevés dans le sommaire des questions. L'ensemble de ces informations permettra à l'Agence de déterminer si une évaluation d'impact est requise en vertu de l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Dans le cas où une évaluation d'impact est jugée nécessaire, ces informations serviront également à élaborer les lignes directrices individualisées qui consistent à fournir les directives et les exigences nécessaires à l'élaboration de l'étude d'impact du promoteur.

1. Accidents et défauts de fonctionnement
Préoccupation concernant la possibilité d'une rupture de digue au site minier proposé, étant donné que cela s'est déjà produit par le passé sur le territoire de la Nation Crie ou à proximité.
Besoin d'informations sur les mesures de contrôle d'éventuels éboulis à l'extérieur de la fosse et des épisodes de contamination accidentelle qui devront être appliquées en tout temps.
Commentaire de Mashteuiatsh concernant l'augmentation du nombre de trains par jour qui aurait comme impact une augmentation des risques d'accident et de déraillement. Ces types d'accidents entraîneraient : <ul style="list-style-type: none">• la pollution de l'environnement (contaminants), des écosystèmes terrestres et des écosystèmes aquatiques (chaîne alimentaire affectée) et qui auraient ensuite une incidence sur la pratique des activités traditionnelles de Mashteuiatsh;• des risques pour la communauté de Mashteuiatsh dont l'ensemble résidentiel est à moins de 50 mètres de la voie ferrée. Un déraillement aurait des impacts majeurs dans la communauté (mortalité, pollution des sols, de l'eau, des champs agricoles, etc.).
Préoccupation concernant l'augmentation de la circulation maritime. Le Saguenay fait partie intégrante du patrimoine culturel de Mashteuiatsh. Ses membres réalisent la pratique d'innu aitun ¹ sur le fjord. Plus la circulation maritime est importante, plus les risques d'accident sont présents.
2. Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre
Importance de produire un plan pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 dans l'éventualité où les activités d'exploration minière qui auront lieu sur le site du projet dans les prochaines années prolongeraient la durée de vie de ses opérations minières au-delà de la durée de 21 ans prévue.
Besoin d'informations concernant les effets du projet sur la pollution atmosphérique associée aux procédés, la contribution aux changements climatiques (importantes émissions de gaz à effet de serre [GES]), et sur la séquence éviter-minimiser-compenser les émissions de GES.
Besoin d'informations sur la façon dont le projet contribuera à la transition énergétique ainsi qu'à l'atteinte des objectifs québécois de réduction d'émissions de GES, lesquels visent à réduire les émissions de 37,5% sous le niveau de 1990 d'ici 2030.
Besoin d'informations sur la manière dont le projet permettrait de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Importance de comptabiliser, dans le cadre de la réalisation de cette analyse, les quantités de GES qui ne pourront plus être séquestrés, du fait de l'empiètement du projet sur des milieux humides et autres puits de carbone, en plus des émissions directes de GES du projet et du relâchement de GES séquestrés du fait de la destruction directe de certains de ces puits de carbone.

¹ L'innu aitun (ou ilnu aitun) réfère aux pratiques culturelles des Innus

3. Conditions socio-économiques
Besoin d'informations sur les retombées locales et régionales du projet, dont le nombre d'emplois directs et indirects dans un contexte de pénurie de main d'œuvre et de logements dans la région.
Besoin d'informations sur les différentes options qui sont possibles pour le promoteur pour ce qui est des contrats de service et d'approvisionnement local et régional en phase d'exploitation.
Commentaire concernant les effets négatifs sur les revenus des trappeurs Cris.
Mention que les résidents de la région se sont approprié le secteur et utilisent ces terres et ces ressources traditionnellement depuis maintenant plus de 75 ans. Cependant, ce point ne semble pas être pris en compte par le promoteur. La culture de chasse-pêche des résidents non autochtones est bien présente dans la région et l'Association Chasse-Pêche de Chibougamau devrait être consultée dans le cadre de ce projet.
Commentaire concernant l'augmentation de la circulation maritime et des risques d'incident qui pourraient avoir des effets négatifs sur les activités économiques de la Première Nation d'Essipit. Ces activités comprennent la pêche commerciale (notamment le crabe, le flétan et l'oursin) ainsi que sur l'industrie récréotouristique liée à l'observation des mammifères marins, les expéditions en kayak sur le Saguenay et le Saint-Laurent et à des sites de villégiature sur le littoral. Une dégradation de l'écosystème par un déversement accidentel de contaminant aurait un impact dévastateur sur la sécurité et l'autonomie économique de cette communauté. Les principaux moteurs économiques de cette communauté en seraient grandement affectés.
Importance de mobiliser et de collaborer avec le réseau du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones pour soutenir les communautés autochtones locales à répondre aux demandes du marché du travail.
Préoccupation concernant les avantages pour la population de la ville de Chibougamau qui semblent inexistantes. Les travailleurs pourraient provenir d'autres villes et ne s'établiraient pas dans la ville, ce qui augmenterait plutôt le phénomène de « fly-in / fly-out ».
Besoin d'informations concernant les effets potentiels du projet sur les activités nautiques et récréotouristiques, notamment celles pratiquées sur le lac Chibougamau.
Préoccupation concernant les effets du projet sur les activités récréatives dans ce secteur qui est prisé par les communautés locales pour la pratique d'activités de plein air (camping, chasse, pêche, randonnée pédestre, etc.), en plus d'être un territoire utilisé par des communautés autochtones pour leurs pratiques traditionnelles. Comparaison avec les effets ayant lieu dans la ville de Malartic reliés au projet minier.
Commentaire concernant l'accroissement du transport maritime et les risques d'accident (bris, collisions, déversements, etc.) qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur les activités économiques et sociales de la Première Nation d'Essipit (pêche de subsistance et commerciale ainsi que sur l'industrie récréotouristique). Les pertes d'emploi causées par la dégradation de l'écosystème freineraient le développement économique et social de la communauté, affecteraient de façon drastique sa sécurité alimentaire et accentueraient la perte des pratiques et de la transmission des connaissances traditionnelles par les membres de cette communauté.
Besoin d'informations sur la perte importante de la valeur des propriétés, incluant au camping Cigam, et sur la possibilité que ces propriétaires reçoivent une compensation financière pour la perte de la valeur de leur propriété si le projet va de l'avant.
Besoin d'informations sur la possibilité qu'il y ait un plan compensatoire pour les effets sur le camping Cigam, les riverains et sur la pourvoirie Pomerleau.
Mention que deux résidences permanentes de la Baie McKenzie seront presque envahies par les haldes à stériles. Ces résidents n'ont pas été consultés jusqu'à maintenant. Leurs résidences seraient si près des infrastructures que leurs chemins d'accès seraient situés sous les haldes.
Besoin d'informations sur l'impact du projet sur la valeur marchande des propriétés, notamment celles qui sont situées près d'un lieu où sont pratiquées des activités de villégiature.
Commentaire concernant les effets possibles sur le tourisme dans la région.
4. Description du projet
Préoccupation concernant le projet en général, dans sa forme actuelle, qui aurait plusieurs effets sur les résidents de la région, principalement les utilisateurs du site du projet proposé.
Besoin d'informations sur les taux de production de minerai et de concentré.
Besoin d'informations concernant la conception des digues et des haldes.
Besoin d'informations sur le potentiel de dérivation de cours d'eau dans le cadre du projet.

Besoin d'informations sur l'effluent minier. Commentaire mentionnant que l'effluent minier devrait être localisé plus en amont du lac Chibougamau et éventuellement dans un cours d'eau à faible débit, afin que le promoteur ne s'appuie pas sur le potentiel de dilution du lac pour satisfaire les critères de qualité qui seront exigés. Importance d'exiger un traitement maximal des eaux du site afin d'éviter des effets supplémentaires sur le lac Chibougamau.
Besoins d'informations concernant la fréquence du dynamitage.
Besoin d'informations sur le nombre de voyages de camions journalier et leur tonnage durant l'exploitation.
Besoin d'informations sur le responsable de l'entretien du chemin du lac de Chibougamau Nord et à quelle fréquence il serait entretenu.
Besoin d'informations sur les raisons pour lesquelles le promoteur n'a pas retenu l'option de l'exploitation minière souterraine afin de préserver le Mont Sorcier plutôt que l'exploitation à ciel ouvert.
Besoin d'informations sur les infrastructures nécessaires au projet qui devront être construites pour assurer les activités de la mine (ligne de transport d'énergie, chemin de fer, infrastructures d'entreposage et de manutention au terminal de Grande-Anse, etc.) et qui devront être prise en compte dans l'évaluation d'impact du projet minier Mont Sorcier.
Besoin d'informations sur l'analyse de scénarios alternatifs pour la disposition des déchets miniers qui intégrerait l'évitement des lacs et cours d'eau. Dans le cas du scénario de disposition des déchets minier dans la fosse, importance de mettre de l'avant des arguments concrets et non spéculatifs, qui devront être étayés et discutés. Rappel que selon le principe inscrit à l'article 232.3 de la <i>Loi sur les mines</i> (loi du gouvernement du Québec), tout projet minier devrait remettre ses déchets dans sa propre fosse.
Commentaire concernant la conception des infrastructures et ouvrages de gestion des eaux de contact qui devrait respecter la <i>Directive 019 sur l'industrie minière</i> (directive du gouvernement du Québec) pour des aires d'accumulation sans rétention d'eau, soit une crue d'une récurrence de 1:100 ans. Préoccupation concernant cette mesure de plus en plus contestée en raison des incidents causés par le réchauffement climatique qui a entraîné des crues de 1:1000 ans depuis les cinq dernières années et qui affecte aussi la région de Chibougamau par la recrudescence des feux de forêt et la débâcle du lac Chibougamau de plus en plus tôt. Les calculs devraient inclure un facteur de protection beaucoup plus grand considérant que le projet devrait voir le jour vers 2033 et se terminer vers 2051, c'est-à-dire au pire du réchauffement climatique selon le consensus actuel.
Besoin d'informations sur les mesures de contrôle des eaux de ruissellement et des eaux d'exhaure (effluents miniers).
Importance de mettre en place des mesures permettant une surveillance citoyenne serrée, afin qu'un suivi public et continu de l'efficacité des mesures de mitigation à appliquer soit rendu possible (par exemple en publiant en temps réel les données de suivi caractérisant ce projet minier). Les « mauvais exemples » de projets miniers démontrent combien l'autorégulation des minières ne suffit pas à assurer une protection adéquate des écosystèmes et des populations qui les habitent.
Besoin d'informations sur les nouvelles installations ou les modifications aux installations existantes prévues au terminal maritime de Grande-Anse, notamment : le propriétaire et le gestionnaire des infrastructures, l'entité en charge des travaux de construction, la caractérisation de l'état de référence, la description des travaux et de leurs impacts, la nature de leur usage (p. ex., exclusif au promoteur Voyager Metals), ainsi que les mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi.
Besoin d'informations à savoir si la ligne de chemin de fer adjacente, qui appartient au Canadien National (CN), est prolongée. Le cas échéant, une demande au titre de l'article 98 de la <i>Loi sur les transports au Canada</i> pourrait être nécessaire et relèverait du mandat de l'Office des transports du Canada.
Besoin d'informations sur la longueur des trains et le nombre de wagons ainsi que sur la faisabilité de ce mode de transport sur un tracé de 400 kilomètres.
Besoin d'informations sur les effets associés au transport des concentrés de minerais par train. Différents scénarios de transport, dont celui de QcRail, devraient être considérés et évalués afin de sélectionner celui de plus faible impact.
Besoin d'informations sur les coûts associés au transport.
Besoin d'informations sur le lieu de transformation du concentré et, le cas échéant, besoin d'informations sur les raisons pour lesquelles la transformation serait faite hors du Québec.

Besoin d'informations sur les activités de transport maritime sur le territoire du Nitassinan ² d'Essipit.
Besoin d'informations sur les effets associés au transport maritime des concentrés de minerais.
Commentaire suggérant fortement d'agrandir la zone d'étude afin d'englober un secteur de haute importance pour la Première Nation d'Essipit, à partir du terminal maritime de Grande-Anse sur la rivière Saguenay jusqu'au littoral du fleuve Saint-Laurent (de Baie Ste-Catherine jusqu'aux limites maritimes du village des Escoumins).
Besoin d'informations concernant la provision financière annuelle des états financiers et la méthode pour sécuriser l'ensemble des fonds nécessaire pour la restauration du site.
Besoin d'informations concernant les coûts de restauration suite à la désaffectation du site, y compris comment les fonds prévus seront suffisants en tenant compte de l'augmentation des coûts avec le temps.
Besoin d'informations sur les mesures d'atténuation, par exemple collaborer avec les groupes autochtones et non autochtones pour la préparation du plan de restauration du site minier.
Besoin d'informations sur le nombre et la nature des permis et autorisations que le promoteur doit obtenir si le projet est autorisé.
5. Droits autochtones
Importance de mettre en place des règles afin de respecter les droits et pratiques traditionnelles des autochtones et éviter les conflits.
Commentaire concernant les effets sur les droits des Cris concernant la chasse, la pêche et le piégeage et la façon dont ils se déplacent sur le territoire pour pratiquer ces activités. Ce projet pourrait avoir un impact négatif sur le processus de guérison des Cris.
Préoccupations concernant les effets sur la pêche, sur la chasse (orignal, ours, lièvre, etc.) dans l'ensemble de la zone du projet ainsi que sur la chasse à l'oie qui est pratiquée à proximité du site minier par les Cris (notamment où se trouverait une halde à stérile).
Préoccupations concernant les effets sur le piégeage, les aires de trappe ainsi que sur les utilisateurs cris du territoire et leurs familles, y compris les aînés.
Préoccupations concernant la réduction de l'accès au territoire pour les membres de la Nation Crie en raison de la voie ferrée projetée et des activités minières qui bloqueraient des routes, des sentiers ou même des parties du territoire.
Importance de considérer le mode de vie traditionnel des Cris, leur chasse, leur processus de guérison, la préservation du territoire puisqu'ils en vivent, ainsi que leur histoire.
Commentaire concernant l'augmentation de la circulation maritime qui pourrait nuire aux droits existants de membres de la Première Nation d'Essipit en ce qui concerne la chasse aux oiseaux migrateurs et aux phoques ainsi que la pêche de subsistance sur le fleuve Saint-Laurent et sur la rivière Saguenay. L'augmentation de la fréquence des passages des navires aura un impact sur la tranquillité de la faune occupant la rivière Saguenay et le fleuve Saint-Laurent rendant l'accès à la ressource plus difficile.
Commentaire mentionnant que tout incident potentiel sur le territoire maritime du Nitassinan d'Essipit pourrait être préjudiciable à l'égard de cette communauté selon les termes de leur projet de traité entre le Regroupement Petapan et les gouvernements fédéral et provincial. La mise en application et l'intégrité des engagements négociés des chapitres Innu-Aitun, Parcs, Pêches et Oiseaux migrateurs pourraient être compromises.
Commentaire mentionnant que les principaux impacts sur les droits de Mashteuiatsh, leur pratique d'innu aitun et leurs sites patrimoniaux seront principalement occasionnés par des infrastructures connexes au projet minier Mont Sorcier soit le transport de minerai par train et par la voie navigable à partir du port de Saguenay.
6. Eau de surface, eau potable et eau souterraine
Préoccupation concernant les effets sur l'environnement, notamment la qualité de l'eau, et si les conditions après le projet seront comparables aux conditions actuelles.
Préoccupations concernant la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines et sur les effets de l'exploitation de la fosse (400 mètres de profondeur) sur la nappe phréatique ainsi que sur les mesures qui seront mises en place pour en minimiser les effets.
7. Effets cumulatifs
Compte tenu des nombreux projets miniers dans la région, préoccupation concernant les effets cumulatifs du projet minier Mont Sorcier. Besoin d'informations sur la façon dont le promoteur prévoit limiter les effets cumulatifs, par exemple en démontrant les synergies possibles avec les projets situés à proximité, par exemple le partage d'infrastructures ou la collaboration pour le transport des minerais.

² Nitassinan signifie « Notre terre » en langue innue

<p>Besoin d'informations sur les effets cumulatifs du projet sur les communautés autochtones, notamment en ce qui concerne les aliments traditionnels, les plantes médicinales, les plantes utilisées à des fins spirituelles, etc. ainsi que sur les activités de transport du minerai par train et par bateau, plus particulièrement en ce qui concerne le transport ferroviaire sur les terres traditionnelles autochtones et de la communauté de Mashteuiatsh (p. ex. les impacts sur la sécurité et l'ambiance sonore) et le transport sur les voies maritimes de la rivière Saguenay et du Saint-Laurent (p. ex. les impacts sur la sécurité, sur les activités de pêche autochtones, les risques d'accidents et de déversement).</p>
<p>Dans l'évaluation des effets cumulatifs, importance de prendre en compte les projets actuellement en évaluation dans les environs du projet Mont Sorcier (Métaux Blackrock, Projet Troilus, etc.) ainsi que les projets passés et futurs.</p>
<p>Préoccupations concernant les effets du transport de marchandises le long de la ligne ferroviaire existante ou prévue (contamination de l'eau, de l'air et des arbres, contamination des aliments traditionnels à proximité, perturbation de la faune, limitation des déplacements des animaux, effets sur l'habitat de la faune).</p>
<p>Besoin d'informations sur les effets cumulatifs du projet sur le lac Chibougamau déjà tant affecté par l'activité minière passée. L'analyse des effets cumulatifs devrait comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une compilation des quantités de contaminants (eaux contaminées, rejets dans l'environnement, déversements de produits divers, émissions dans l'air, etc.) des projets passés et actuels; • des analyses des quantités d'eau et de ressources, en général, consommées par les projets passés et actuels, afin de comparer ces quantités aux capacités de recharge ou de régénération des écosystèmes dans lesquels ces projets se sont inscrits ou s'inscrivent toujours; • les estimations de contamination ou de consommation d'eau prévue pour le projet minier Mont Sorcier, qui devraient être ajoutées à ces données compilées ou estimées, selon le cas.
<p>Commentaire mentionnant qu'en plus du projet minier Mont Sorcier, il est important de prendre en compte les impacts du projet Métaux BlackRock qui prévoit deux trains de 100 wagons par jour, ce qui ferait quatre allers-retours dans la communauté de Mashteuiatsh.</p>
<p>Importance de considérer les projets de chemin de fer (passés, présents ou futurs) à proximité du chemin de fer projeté, ainsi que les projets (passés, présents ou futurs) qui auront un impact sur le trafic maritime dans le Fjord-du-Saguenay.</p>
<p>8. Faune terrestre, oiseaux et espèces en péril</p>
<p>Importance de mentionner les occurrences d'esturgeon jaune, population du sud de la Baie d'Hudson et de la Baie James (statut préoccupant selon la <i>Loi sur les espèces en péril</i>), observées dans la zone d'étude du projet, ainsi que les caractéristiques de l'habitat où les individus ont été capturés.</p>
<p>Commentaire concernant les effets du projet sur les oiseaux aquatiques (par exemple le huard à collier, le grand héron et le harle).</p>
<p>Besoin d'informations sur toutes les méthodologies d'inventaires d'oiseaux antérieurs cités dans la description initiale de projet, ainsi que les méthodologies pour tous les futurs inventaires sur le terrain.</p>
<p>Préoccupation concernant les effets du projet sur les habitats terrestres et aquatiques (destruction, perturbation et morcellement) menant au déclin de certaines populations d'espèces locales, dont des espèces à statut particulier.</p>
<p>Commentaire de Mashteuiatsh concernant les effets du transport par train, notamment l'augmentation du nombre de passages de train par jour sur la voie ferrée, qui aurait comme effet une augmentation de la pollution sonore. Cela pourrait ensuite causer des impacts majeurs sur la faune (fuite, mortalité, modification du comportement, impact physiologique, etc.).</p>
<p>Inquiétude concernant les effets négatifs sur la faune et la flore du lac Chibougamau et des terres avoisinantes.</p>

Commentaire d'Essipit concernant l'augmentation de la circulation maritime sur la rivière Saguenay et dans l'estuaire du Saint-Laurent qui pourrait accroître les risques d'incident comme les déversements d'hydrocarbure, les collisions avec les mammifères marins dont le béluga qui est inscrit au registre de la *Loi sur les espèces en péril* ainsi qu'une augmentation du bruit sous-marin dans l'habitat essentiel du béluga et de son aire de reproduction.

La Première Nation d'Essipit précise que le comité devrait inclure dans les lignes directrices de l'étude d'impact environnemental la description des effets environnementaux et des effets cumulatifs engendrés par le transport maritime relié au projet minier à partir du terminal maritime de Grande-Anse jusqu'au poste de pilotage des Escoumins sur :

- les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air reliés au transbordement ainsi qu'au transport maritime;
- le béluga et son habitat essentiel;

De plus, importance de présenter les informations relatives à la fréquence et à la taille des navires qui seront utilisés pour l'exportation du minerai à partir du terminal maritime de Grande-Anse, de même que l'intensité sonore sous-marine qu'ils pourraient engendrer, en plus des impacts économiques potentiels d'une interruption de la navigation due à un incident sur la rivière Saguenay et à son embouchure.

Commentaire indiquant que le béluga du Saint-Laurent fait partie intégrante du patrimoine culturel de Mashteuiatsh. Cette espèce, considérée en voie d'extinction par les deux paliers gouvernementaux, pourrait subir les effets de l'augmentation de la circulation maritime.

9. Géologie, géochimie, sols et risques géologiques

Commentaire concernant l'importance de réaliser des essais de lixiviations pertinents (statiques et cinétiques), considérant la sensibilité du milieu dans lequel le projet s'inscrit.

Importance d'exiger beaucoup plus que le respect des normes en vigueur dans la catégorisation des stériles et résidus miniers, dans la réalisation des essais de lixiviation, dans l'élaboration des mesures de mitigation de la contamination des eaux et dans l'application de mesures restrictives éventuelles.

Besoin d'informations sur les effets du rejet potentiel de vanadium issu des déchets miniers et des mesures d'atténuation élaborées afin de minimiser les impacts sur l'environnement.

Préoccupation concernant les risques de contamination des sols issue des résidus miniers ou des déversements accidentels.

10. Milieux humides et forestiers

Préoccupation concernant les effets de l'empiètement du projet sur un important réseau de milieux humides et hydriques, et sur la modification des caractéristiques physicochimiques des eaux de surface et souterraines.

Commentaire concernant la destruction d'un secteur de forêt habitée.

Commentaire concernant la destruction du milieu naturel (flore et faune) sur un grand territoire (site minier et emprise de la nouvelle voie ferrée).

Commentaire mentionnant que le projet aurait un impact majeur sur les milieux humides du secteur nord du lac Chibougamau.

11. Mobilisation du public et des peuples autochtones

Importance de prendre en considération l'ensemble des Premières Nations affectées par le projet avant la tenue des travaux.

Commentaire mentionnant que la Première Nation d'Essipit est particulièrement intéressée par les effets de la circulation maritime. Cette nation serait intéressée par toutes informations que le promoteur pourrait leur transmettre en ce qui concerne les ententes contractuelles prises avec les armateurs, y compris les conditions spécifiques en lien avec les enjeux maritimes.

Importance de prendre en considération la fatigue éprouvée par les groupes autochtones et non autochtones lors de multiples consultations et participations aux divers comités d'évaluation de projets.

Dans le cadre de l'élaboration des mesures d'atténuation, importance de :

- élaborer un protocole de consultation détaillé, qui serait développé avec les groupes autochtones et approuvé par ces derniers ;
- inclure un calendrier de mobilisation détaillé et de renseignements à jour sur les activités de mobilisation avec les communautés autochtones.

Importance de préciser si le promoteur prévoit inclure les langues autochtones locales dans ses documents de communication avec les groupes locaux, y compris les aînés, afin qu'ils puissent pleinement comprendre et participer à toutes les étapes du projet (p. ex. dans les communications de projet, les plans d'urgence). Le cas échéant, préciser de quelle manière il prévoit le faire.

12. Patrimoine naturel et culturel
Commentaire mentionnant le caractère sacré de l'eau pour la Nation Crie et que le site du projet est entouré d'eau.
Inquiétudes concernant les effets du projet sur les sites historiques et archéologiques potentiels en raison de l'utilisation de longue date de la région par la Nation Crie.
Mention de la présence d'une ancienne route de canotage entre le lac Chibougamau et le lac Mistissini et utilisée par les ancêtres.
Commentaire d'Essipit mentionnant que la rivière Saguenay et son embouchure étaient et demeurent une partie intégrante du patrimoine naturel et culturel de la Première Nation d'Essipit. Plusieurs sites d'occupation et d'utilisation du territoire (historiques et contemporains) ont été répertoriés et documentés tout le long du fjord du Saguenay et du littoral du fleuve Saint-Laurent par de nombreuses études ethnographiques, anthropologiques, archéologiques et toponymiques. Les embouchures des rivières le long du Saguenay servaient de lieux de rencontre, de campement, de chasse, de piégeage, de cueillette et de pêche. Ces sites constituent un aspect culturel essentiel de l'histoire et de l'identité de la Première Nation d'Essipit.
Préoccupation concernant les risques d'incident ou d'un déversement sur la rivière Saguenay et sur le fleuve Saint-Laurent. La dégradation de ces sites serait une perte inestimable pour la Première Nation d'Essipit en raison de leurs importances historiques et culturelles.
Mention que la Nation Crie d'Oujé-Bougoumou dispose d'informations sur les sites archéologiques de la région.
Préoccupations concernant les incidences du projet sur le patrimoine naturel (impact général sur la nature).
Besoin d'informations concernant l'empiètement du projet (nombre de pieds carrés) sur le paysage durant les 21 ans d'exploitation de la mine.
Commentaire concernant la beauté du paysage de la rivière Saguenay et qui en fait aujourd'hui un lieu privilégié pour l'industrie récréotouristique exploité par la Première Nation d'Essipit (camping, observation des mammifères marins, kayak de mer). La richesse écologique du secteur favorise aujourd'hui des activités non seulement récréatives, mais également éducatives et scientifiques, notamment grâce au Parc Saguenay-Saint-Laurent où la communauté d'Essipit s'implique dans la gestion depuis 1996. La Première Nation d'Essipit est très sensible au maintien de l'intégrité du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent.
Commentaire quant à l'exportation du minerai par bateau qui se ferait sur le Saguenay. Cette rivière fait partie du patrimoine culturel de Mashteuiatsh ainsi que le béluga, une espèce en voie d'extinction.
Commentaires concernant les effets du projet sur le paysage, notamment en lien avec l'excavation d'une partie du Mont Sorcier, voire sa destruction.
Commentaires mentionnant le fait que le projet serait trop près de la ville de Chibougamau et de sites utilisés par des résidents depuis de nombreuses années (effets sur le paysage).
Commentaire précisant que l'utilisation du territoire pour un tel projet demeure un privilège qui serait accordé par les peuples autochtones et non autochtones qui utilisent ce territoire de façon traditionnelle.
13. Poisson et son habitat
Commentaire concernant l'ampleur de l'empreinte du projet (de par ses infrastructures). Les infrastructures empièteraient sur plus de 24 plans d'eau et 43 cours d'eau permanents.
Commentaire concernant l'empreinte du projet qui serait localisée dans le bassin versant du lac Chibougamau ayant subi près de 100 ans de stress minier, incluant des accidents tels que le débordement de haldes de stériles.
Inquiétude concernant la contamination du lac Chibougamau, y compris la baie de l'Ours, où plusieurs citoyens pratiquent la pêche.
Mention que le lac Chibougamau est la source de pêche de nombreux amateurs de la région, de Chibougamau, d'Oujé-Bougoumou et de Mistissini. Commentaire déplorant le fait qu'aucune mention n'est faite dans la description initiale de projet concernant les activités de pêche des non-autochtones.
Commentaire concernant la mortalité de poissons du lac Chibougamau et l'importance de cette ressource.
Inquiétudes quant aux effets du projet (activités de dynamitage, génération de poussière, circulation de la machinerie, déversements accidentels, éboulis et autres déplacements accidentels ou volontaires de matériaux) sur le lac Chibougamau telles que la contamination de l'eau, la contamination des poissons, les effets sur la pêche et les frayères. Mention que le lac est déjà contaminé par les mines précédentes.
Besoin d'informations sur les mesures qui seraient mises en place pour empêcher tout éclat de roche dynamitée d'atteindre les eaux du lac Chibougamau.
Commentaire mentionnant que les infrastructures seraient situées tout près des principales frayères nord du lac Chibougamau. Aucune étude préalable n'est présentée pour statuer que le doré ne sera pas touché par l'utilisation du dynamitage pendant toute la durée de l'exploitation dans ce secteur.

Besoin d'informations sur les poissons du lac Chibougamau (études à réaliser).
14. Qualité de l'air
Commentaire de Mashteuiatsh concernant l'augmentation du nombre de passages de train par jour qui aurait comme impact une augmentation de la pollution atmosphérique.
Besoin d'informations sur les récepteurs sensibles le long du tracé de la voie ferrée projetée, tel que leur localisation (si l'information n'est pas confidentielle) et le type de récepteurs, ainsi que sur les émissions de contaminants issues des trains sur cette voie ferrée projetée. Le cas échéant, inclure les émissions des contaminants issus des trains sur cette voie ferrée dans la modélisation et fournir les cartes d'isoconcentration à l'échelle appropriée représentant les concentrations estimées et la localisation des récepteurs sensibles.
Besoin d'informations sur toutes les sources d'émission de polluants atmosphériques à l'extérieur du site minier, incluant les activités et les nouvelles sources liées aux infrastructures qui seraient aménagées pour le projet au terminal maritime de Grande Anse. Inclure également les émissions découlant du transbordement du concentré, de son transport entre le terminal, le fleuve Saint-Laurent et les eaux territoriales du Canada (si ces activités font partie de la portée du projet).
Besoin d'informations sur les mesures d'atténuation qui seraient mises en place pour minimiser les poussières.
Besoin d'informations sur les mesures de contrôle des gaz dégagés par le dynamitage.
15. Raison d'être du projet
Importance de présenter une projection détaillée du marché du fer (magnétite, acier) qui appuierait la raison d'être du projet et de souligner les demandes mondiales qui permettraient de justifier l'importance du projet.
Besoin d'informations sur les raisons pour lesquelles le projet est clé dans la préservation du filet socio-économique de la région.
Besoin d'informations sur la nécessité d'un projet de mine de fer et de vanadium, alors qu'un projet similaire (mine Blackrock située à environ 10 km du projet proposé) n'a toujours pas trouvé le financement pour commencer ses activités.
Besoin d'informations sur le bien-fondé du projet en lui-même étant donné le très grand niveau de risques de contamination du lac Chibougamau que cette mine lui ferait encourir.
Commentaire mentionnant que le mont Sorcier est désigné comme projet de refuge biologique, excluant cette zone de la production forestière. Ce simple projet de refuge biologique témoigne à lui seul de l'intérêt marqué, dans la région, pour la préservation de cette montagne dans toute son intégrité, et ce, bien au-delà de l'usage déjà non négligeable qui en est fait par les amateurs et amatrices de randonnées pédestres et de nature en général. La présence d'un écosystème forestier exceptionnel juste au nord de la zone prévue pour le parc à résidus (à moins de 200 mètres), soit la « forêt rare de la Baie-Gunn » accentue l'importance biologique de cette zone dont la préservation devrait être envisagée plus sérieusement, quitte à abandonner ce projet visiblement mal situé – étant localisé entre un immense lac déjà grandement affecté par l'industrie minière et cette forêt rare, et étant localisé directement sur un projet de refuge biologique.
16. Santé humaine et bien-être
Commentaire concernant les effets négatifs du projet sur le processus de guérison des Cris.
Besoin d'informations sur l'intensité et la fréquence du bruit sur une période journalière, notamment pour les résidents du camping Cigam ainsi que les résidents de la Baie du portage et de la Baie Machin.
Besoin d'informations concernant la propagation du son (nombre de décibels) et des vibrations sous forme de cartes pour chaque secteur. Importance d'identifier les firmes d'expert-conseil qui auront effectué ces simulations.
Besoin d'informations concernant les niveaux de vibrations qui seraient ressenties par les résidents du camping Cigam ainsi que par les résidents de la Baie du portage et de la Baie Machin.
Commentaire de Mashteuiatsh mentionnant que l'augmentation du nombre de passages de train entraînerait une augmentation de la pollution sonore qui pourrait avoir des impacts majeurs sur la santé humaine et le bien-être.
Besoin d'informations sur les contaminants issus du projet (par exemple le fer) et pouvant se retrouver potentiellement dans l'eau potable.
Inquiétude concernant la contamination du lac Chibougamau, y compris la baie de l'Ours, où plusieurs citoyens pratiquent des activités de plaisance.
Commentaire concernant les effets du projet sur l'augmentation de la pollution atmosphérique qui pourrait affecter la santé des membres de Mashteuiatsh qui utilisent et occupent le territoire à proximité du projet, en plus d'avoir des effets sur la faune.

<p>Commentaire concernant les risques de déversement ou d'incident causé par l'exportation du minerai par voie maritime et la contamination de sources alimentaires traditionnelles (mollusques, poissons, sauvagine) qui porterait atteinte à la sécurité alimentaire des membres de la Première Nation d'Essipit. La diminution de la sécurité alimentaire aurait un impact négatif important sur les conditions sanitaires et sociales dans cette communauté. En plus de la réduction de l'accès à une source alimentaire saine et traditionnelle, cette perte augmenterait l'affliction psychologique et le stress parmi les membres de cette communauté.</p>
<p>Besoin d'informations concernant les effets sur la santé des membres des diverses communautés de la région liés à la présence des travailleurs provenant de l'extérieur et du navetage (<i>fly-in/fly-out</i>).</p>
<p>Préoccupation de la part des utilisateurs du camping Cigam, incluant des membres des communautés cries, concernant la fin des activités du camping et des effets sur la plage dans la baie de l'Ours en raison de l'augmentation de la circulation routière, du bruit, des poussières, etc. Mention qu'il sera impossible pour les 110 propriétaires de tous demeurer au camping Cigam si le projet va de l'avant. Mention que plusieurs résidents du camping y ont investi des sommes d'argent et de temps depuis plusieurs années.</p>
<p>Commentaire concernant les nuisances que le projet ferait subir aux utilisateurs du camping Cigam, aux résidents adeptes de villégiature ainsi qu'aux utilisateurs de la pourvoirie Pomerleau.</p>
<p>Inquiétude concernant la destruction du Mont Sorcier qui permet la pratique de la randonnée pédestre et de la raquette, lieu ayant une grande importance pour la population locale.</p>
<p>Commentaire mentionnant que tous les résidents qui habitent sur le bord du lac Chibougamau à la Baie du Portage ou à la Baie Machin seraient grandement dérangés par ce chantier qui serait situé à moins de 10 kilomètres de leur habitation. Ces résidents subirait les effets suivants, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modification du paysage communautaire ; • changement de l'ambiance sonore et lumineuse ; • changement de la qualité de l'air ambiant par l'émission de contaminants gazeux, de matières particulaires et de métaux dans l'air ; • altération de la qualité de l'eau de surface, potable et souterraine ; • dérangement dans le comportement des populations ; • perturbations sensorielles (bruit, vibration, lumière).
<p>Commentaire concernant les effets sur le territoire de la ville de Chibougamau : la tranquillité, sa nature et son décor. Mention que le projet serait trop près de la ville de Chibougamau et de sites utilisés par des résidents depuis de nombreuses années (effets sur la tranquillité).</p>
<p>Commentaire déplorant le fait que l'ensemble des résidents du camping Cigam, de l'île Marguerite, de la Baie Machin et les utilisateurs de la pourvoirie Pomerleau ne pourraient plus avoir la quiétude actuelle pour les vingt prochaines années.</p>
<p>17. Usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones</p>
<p>Besoin d'informations concernant les effets du projet sur les terres utilisées par les peuples autochtones.</p>
<p>Commentaire mentionnant que le projet proposé serait localisé à l'extérieur du Nitassinan de Mashteuiatsh, mais qu'il serait tout de même contigu à ce territoire ancestral et pourrait avoir des impacts sur celui-ci.</p>
<p>Commentaire mentionnant que la voie ferrée du Canadien National (CN) emprunte deux tronçons : celui dit du Cran qui va jusqu'à Saint-Félicien, et à partir de Saint-Félicien, celui de Roberval. Cette voie ferrée traverse le territoire de Mashteuiatsh (ou Innu Assi de Mashteuiatsh), territoire qui deviendra propriété pleine et entière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan³ à la signature du traité. L'Innu Assi de l'Ashuapmushuan qui fait partie intégrante du patrimoine culturel de Mashteuiatsh (présence d'un cimetière, de sites archéologiques, etc.) est localisé dans la réserve faunique du même nom. Cette dernière est traversée par cette voie ferrée sur une distance d'environ 15 kilomètres. La voie ferrée traverse aussi environ 15 aires de trappe de l'Innu Assi de Mashteuiatsh. Ces aires de trappe se caractérisent par la présence de nombreux camps et camps traditionnels d'aires considérées comme sensibles, et d'autres territoires d'intérêt pour leurs pratiques traditionnelles.</p>
<p>Commentaire mentionnant qu'à Mashteuiatsh le chemin de fer passe en plein cœur de la communauté, à proximité des maisons. En l'espace de quelques kilomètres à peine, il y a onze passages à niveau, dont cinq sur des voies principales. Le passage d'un convoi cause des effets importants sur la circulation, surtout lorsqu'il a une certaine longueur, sans négliger les risques de renversements, de déraillements ou d'accidents.</p>
<p>Commentaire de Mashteuiatsh mentionnant que l'augmentation du nombre de passages journaliers de train dans la communauté entraînerait des impacts sur la libre circulation de la population sur le territoire à l'endroit des passages à niveau.</p>

³ Organisation politique et administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh)

<p>Commentaire de Mashteuiatsh concernant les effets de l'augmentation du nombre de passages de train, notamment l'augmentation de la pollution sonore qui pourrait avoir des effets sur la faune et, par conséquent, sur la pratique d'innu aitun.</p>
<p>Commentaire d'Essipit concernant l'augmentation de la circulation maritime (estimée à 2 bateaux par mois selon le promoteur) et des risques d'incident et de déversement qui pourraient mettre en péril la capacité des membres de la Première Nation à utiliser ce secteur pour la pêche de subsistance (alimentaire, sociale et rituelle), la cueillette de mollusques ainsi que la chasse aux oiseaux migrateurs et aux phoques. Tout incident ou déversement nuirait considérablement à l'utilisation des lieux par les membres de la Première Nation d'Essipit.</p>
<p>Commentaire concernant les mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place par le promoteur pour réduire les effets du projet sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les peuples autochtones. Par exemple, le promoteur pourrait envisager de discuter des mesures à mettre en œuvre avec les maîtres de trappe pour ne pas affecter les activités traditionnelles, notamment les périodes annuelles de chasse.</p>
<p>Besoin d'informations sur les mesures d'atténuation, par exemple s'engager à élaborer un plan ou une stratégie pour maximiser l'accès aux aliments traditionnels, aux plantes médicinales, aux plantes utilisées à des fins spirituelles, etc.</p>
<p>Commentaire pour suggérer au promoteur de s'engager à impliquer les communautés dans les suivis environnementaux à court et long terme, ainsi que dans la communication des résultats de ces suivis.</p>
<p>Préoccupations concernant les effets du projet sur les camps cris dans la zone du projet ou près de celui-ci et sur leur déplacement possible en raison des activités minières.</p>
<p>Préoccupations concernant la restauration de la mine après l'exploitation et le fait que le site ne serait plus jamais utilisé pour des activités traditionnelles puisque les Cris n'auraient pas confiance quant à la sécurité du site (craintes de la présence de contaminants ou que des animaux puissent chuter dans la fosse).</p>